

# Encadrement Technique Initial Formation Préalable

## Amiante Sous-Section 3

Retrait ou Encapsulage d'amiante ou de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant selon l'arrêté du 23 février et du décret du 4 mai 2012 et selon l'Arrêté du 29 décembre 2009

### Objectifs

À l'issue de cette action de formation, le participant aura pris conscience de l'importance des risques liés à l'amiante et il sera capable :

- De procéder à l'analyse du risque d'un chantier sur lequel l'amiante est à traiter,
- De définir les méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation au repli du chantier et au traitement des déchets.

### Personnes Concernées

L'employeur ou tout personnel d'encadrement possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques, **âgé de 18 ans et titulaire d'un contrat à durée indéterminée.**

### Prérequis

- Être titulaire à l'entrée en formation d'un certificat médical d'aptitude aux travaux liés au retrait et au confinement de l'amiante de moins de deux ans
- Maîtriser le français (lecture, écriture)
- Savoir utiliser la calculatrice et maîtriser : les 4 opérations courantes, les calculs de base (surface – volume) et l'extraction de racine carrée

### Durée

10 jours (70 heures).

### Validation de la Formation

À l'issue de la formation théorique et pratique, le participant passera l'examen permettant d'évaluer les connaissances et la capacité à réaliser des travaux de retrait ou d'en capsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles ou de matériaux en contenant.

Cet examen comporte :

- Évaluation théorique (20 mn sous forme de QCM).
- Évaluation pratique de 3 h en continu à partir d'une mise en situation concrète sur chantier fictif et d'un entretien oral.

Si les tests sont concluants, délivrance d'une ATTESTATION DE COMPÉTENCE et d'un certificat FORPREV

Si les résultats sont négatifs, délivrance d'une attestation de participation

## Contenu Formation

### Connaître le Risque Amiante

#### Conduire la Démarche Prévention du Risque Amiante

- Connaître la démarche de prévention des risques et mobiliser tous les acteurs
- Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération
- Mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base des résultats de l'évaluation des risques
- Choisir les méthodes de travail adaptées
- Maîtriser l'aérialique d'un chantier
- Définir des procédures opératoires et les faire appliquer
- Établir des notices de postes

#### Assurer la Traçabilité des Opérations

#### Être capable de définir la conduite à tenir dans les situations d'urgence et de la faire appliquer

#### Informier et Former les salariés

#### Recyclage

Un premier recyclage de 2 jours sera effectué au plus tard six mois à compter de la délivrance de l'attestation lors de la formation initiale, les recyclages suivants d'une durée de 2 jours seront effectués au plus tard trois ans à compter de la délivrance de l'attestation lors du recyclage précédent.

#### Équipement de Sécurité

Tout stagiaire doit être muni obligatoirement de ses vêtements de travail, d'un casque, de gants anti-coupures type 5 et de ses chaussures de sécurité, En l'absence de ces équipements de protection individuels, le stagiaire ne sera pas admis au stage